



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 20 août 2013 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général ainsi que la greffière adjointe sont présents.

Monsieur le conseiller Denis Hébert a motivé son absence.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Bertrand Lapointe, décédé le 13 juillet dernier à l'âge de 79 ans. Monsieur Lapointe est le père de monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie de la Ville de Boisbriand ;
- Monsieur Michel Favre, décédé le 18 juillet dernier, à l'âge de 70 ans ;
- Monsieur Gaétan Gagnon, décédé le 1^{er} août dernier, à l'âge de 68 ans ;
- Madame Lise Myre, décédée le 2 août dernier, à l'âge de 69 ans ;
- Monsieur Laurier Wolfe, décédé le 2 août dernier, à l'âge de 64 ans ;
- Monsieur Richard Rancourt, décédé le 9 août dernier, à l'âge de 70 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2013-08-441 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

De modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Par le retrait de l'article 21 - Soumissions – Travaux de modifications au stationnement de l'hôtel de ville – Contrat 2013-1343 – Règlement RV-1517
- Par l'ajout de l'article 21.1 – Soumission - Travaux stabilisation des berges de la rivière Cachée – Contrat 2013-1324-1 – Accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions et rejet des soumissions;

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Jacques Roberge

- Remercie le conseil municipal pour la tenue d'une séance d'information à la Maison du citoyen et place de la culture;
- Demande au conseil municipal de prendre position au sujet de l'installation par Hydro Québec de compteurs de nouvelle génération pour recueillir les données de consommation de leurs clients à distance et dépose une documentation sur cette question.

Monsieur Martin Drapeau

- Demande quelle est l'intention du conseil au sujet de l'acquisition du terrain sur le boulevard de la Grande-Allée près du Centre d'excellence Sports Rousseau.

Monsieur Normand Desjardins

- Bris d'aqueduc en décembre 2012 sur la rue Bériot – Nettoyage des ponceaux pas encore effectué;
- Retard dans la réparation de pelouse suite aux manœuvres de déneigement;
- Beaucoup d'arbres morts dans le parc Olivier-Guimond;

Monsieur Jean-François Barbeau (accompagné d'un interprète)

- Orage du 19 juillet 2013 – N'a reçu aucun message de la Ville;
- Bibliothèque – Aménagement pour malentendant - Projet « Action handicapé » - Quel est le suivi?
- Avis d'ébullition d'eau – Déplore ne pas recevoir de l'information adaptée;

Monsieur Serge Plourde

- Nom des rues – Couleur des enseignes;

RÉSOLUTION 2013-08-442

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prolonger la période de questions allouée aux citoyens, d'une période additionnelle de vingt (20) minutes.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS - PROLONGATION

Monsieur Denis Marotte

- Signalisation – priorité aux piétons;
- Travaux sur le boulevard des Entreprises – Présence d'un tuyau devant sa propriété pour alimenter les citoyens en eau potable – Demande ajout de gravier pour faciliter le passage des voitures;
- Travaux sur l'autoroute 640 – Ne voit pas de travailleurs;

Monsieur Yvon Rondeau

- Problème d'odeurs provenant de la compagnie Desco;

Madame Lauriault

- Problème d'odeurs provenant de la compagnie Desco;
- Problème de vitesse des véhicules dans le secteur – propose d'installer des dos d'ânes;
- Cyclistes ne font pas leur « arrêt » sur la montée Sanche.

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser quitte la salle des délibérations pour quelques minutes.

RÉSOLUTION 2013-08-443

SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-1441-013

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Patrick Thifault, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Règlement RV-1441-013 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage pour permettre un « projet commercial intégré » dans la zone I-2 481.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-013, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

Une seule intervention est faite sur le sujet.

RÉSOLUTION 2013-08-444

SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-1441-014

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Patrick Thifault, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Règlement RV-1441-014 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'ajout d'un usage spécifiquement permis dans la zone I-2 128.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-014, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

Aucune intervention n'est faite sur le sujet.

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser participe à nouveau à l'assemblée publique.

RÉSOLUTION 2013-08-445 SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-1447-005

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Patrick Thifault, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Règlement RV-1447-005 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'introduction d'un objectif sur l'aménagement de toits verts.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1447-005, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

Aucune intervention n'a été faite.

RÉSOLUTION 2013-08-446 AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 20820, CHEMIN DE LA CÔTE NORD – ZONE I-2 481 – LOT 2 506 951 – DOSSIER 1307-DM-221

Monsieur Patrick Thifault, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé au 20820, chemin de la Grande-Côte, lot 2 506 951 du cadastre du Québec, dans la zone I-2 481.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, deux interventions ont été faites.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 31 juillet 2013, portant le numéro R-13-CU-2417;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'établir la norme minimale de la marge de recul arrière du bâtiment à 5 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 10 mètres pour cette zone;

D'établir la norme minimale du rapport d'espace/bâti terrain du bâtiment à 0,07 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 0,15 mètres pour cette zone.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-447

AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENTS SITUÉS AUX 585 A 591, RUE PAPINEAU (BÂTIMENT 1) ET 593 À 599, RUE PAPINEAU (BÂTIMENT 2) – ZONE R-3 126-1 – LOTS 4 924 303 À 4 924 306 (BÂTIMENT 1) - LOTS 4 924 307 À 4 924 310 (BÂTIMENT 2) – DOSSIER 1307-DM-222

Monsieur Patrick Thifault, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour les bâtiments situés aux 585 à 591, rue Papineau (bâtiment 1) et 593 à 599, rue Papineau (bâtiment 2), lots 4 924 303 à 4 924 306 (bâtiment 1) - Lots 4 924 307 à 4 924 310 (bâtiment 2), dans la zone R-3 126-1.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. Aucune intervention n'a été faite.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 3 juillet 2013, portant le numéro R-13-CU-2401;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'établir la norme minimale de la distance entre les bâtiments 1 et 2 à 4,02 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 6 mètres dans le cas de projet résidentiel intégré.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-448

AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENTS SITUÉS AUX 605 A 611, RUE PAPINEAU (BÂTIMENT 3) ET 613 A 619, RUE PAPINEAU (BÂTIMENT 4) – ZONE R-3 126-1 – LOTS 4 924 299 À 4 924 302 (BÂTIMENT 3) - LOTS 4 924 295 À 4 924 298 (BÂTIMENT 4) – DOSSIER 1307-DM-223

Monsieur Patrick Thifault, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour les bâtiments situés aux 605 à 611, rue Papineau (bâtiment 3) et 613 à 619, rue Papineau (bâtiment 4), lots 4 924 299 à 4 924 302 (bâtiment 3) - Lots 4 924 295 à 4 924 298 (bâtiment 4), dans la zone R-3 126-1.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. Aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 3 juillet 2013, portant le numéro R-13-CU-2402;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'établir la norme minimale de la distance entre les bâtiments 3 et 4 à 4,02 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 6 mètres dans le cas de projet résidentiel intégré.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-449
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 tel que rédigé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-450
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-009 – ADOPTION**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-009 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 4 juin 2013, suivant la résolution 2013-06-327;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le premier Projet de règlement a été tenue le 2 juillet 2013;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-009 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone industrielle I-1 480 à même la zone résidentielle R-1 475 et diverses dispositions normatives.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-451
RÈGLEMENT RV-1441-011 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 juillet 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;
ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le Règlement RV-1441-011 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux garages privés et aux remises à jardin.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-452
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-006 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui a trait aux clôtures dans la zone R-1 209-2.

Adoptée

Monsieur le conseiller Gilles Sauriol quitte la salle des délibérations.

RÉSOLUTION 2013-08-453
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt par la greffière adjointe des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 15 juillet 2013 des règlements suivants :

RV-1545 : Règlement décrétant l'acquisition d'une autopompe pour le Service de sécurité incendie et son financement par emprunt;

RV-1546: Règlement décrétant la construction d'un parc de planche à roulettes au parc Jean-Jacques Rousseau et son financement par emprunt;

RV-1547: Règlement décrétant des travaux d'aménagement d'un parc dans le Faubourg Boisbriand et leur financement par emprunt;

RV-1549: Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements et décrétant divers travaux dans les parcs et terrains de jeux pour l'année 2013 et leur financement par emprunt;

RV-1550: Règlement prévoyant l'acquisition d'un système de son pour l'aréna et son financement par emprunt.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-454
RÈGLEMENT RV-1441-009 – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-009 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone industrielle I-1 480 à même la zone résidentielle R-1 475 et diverses dispositions normatives.

RÉSOLUTION 2013-08-455
RÈGLEMENT RV-1441-015 – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-015 modifiant des dispositions administratives du Règlement RV-1441 sur le zonage.

RÉSOLUTION 2013-08-456
RÈGLEMENT RV-1444-001 – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1444-001 modifiant des dispositions administratives du Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats.

RÉSOLUTION 2013-08-457
RÈGLEMENT RV-1447-005 – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1447-005 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'introduction d'un objectif sur l'aménagement des toits verts.

**RÉSOLUTION 2013-08-458
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 20 juin au 7 août 2013, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-459
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 juin au 15 juillet 2013 montrant un total des activités de 4 824 108,96 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 291 742,74	
Activités financières d'investissement	1 817 123,46	
Total des chèques fournisseurs		4 108 866,20
Salaires – Dépenses	1 076 217,93	
Salaires - Déductions	(360 975,17)	
Total des salaires nets		715 242,76
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		4 824 108,96

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-460
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 26 juillet 2013, révisée le 7 août 2013, par le Service de la trésorerie, montrant un total de 870 643,34 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-461
FERMETURE DE RÈGLEMENTS**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la fermeture des règlements apparaissant à la liste préparée par madame Lisette Dussault, assistante-trésorière, datée du 22 juillet 2013 et dont le financement est complété.

Adoptée

Monsieur le conseiller Gilles Sauriol participe à nouveau aux délibérations du conseil.

**RÉSOLUTION 2013-08-462
ANNULATION D'EMPRUNTS APPROUVÉS ET NON ÉMIS (E.A.N.E.)**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a entièrement réalisé l'objet des règlements indiqués à la liste ci-après, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour certains de ces règlements des soldes non contractés du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier ces règlements d'emprunt pour ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, d'approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE modifier les règlements identifiés ci-après de la façon suivante :

1° par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » au tableau apparaissant plus bas;

2° par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » au tableau apparaissant plus bas;

3° par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention ». Les protocoles d'entente sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés au tableau ci-après;

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
N° du règlement	Titre	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense (financements)						Solde résiduaire à annuler (4 - 6)
				Total (6 à 10)	Nouveau montant de l'emprunt	Appropriation		Promoteurs (fonds parcs)	Paiement comptant	
						Fonds général	Subventions			
RV-1353	Pavage Lafayette est, II	36 400	36 400	25 316	21 400				3 916	15 000
RV-1420	Réaménagement Grande-Allée et Rivière-Cachée (parties)	6 240 000	6 240 000	5 346 903	5 340 000		6 903			900 000
RV-1450	Éclairage, bordure, pavage – J-P-Ferland, III	102 000	102 000	58 220	47 400				10 820	54 600
		6 378 400	6 378 400	5 430 439	5 408 800	0	6 903	0	14 736	969 600

D'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent au tableau sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant ».

DE demander au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-463 UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'utilisation des soldes disponibles au montant de 90 485,07 \$ dégagés lors de la fermeture des règlements comme indiqués au rapport de madame Lisette Dussault, assistante-trésorière, du 22 juillet 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-464
LISTE DES COMPTES À RECEVOIR**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE prendre acte du dépôt de la liste des comptes à recevoir du 23 juillet 2013 préparée par le Service de la trésorerie, indiquant notamment les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, suivant l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-465
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UNE AUTOPOMPE NEUVE 2014 ET
SES ÉQUIPEMENTS – CONTRAT 2013-1332 – RÈGLEMENT RV-1545**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'une autopompe neuve 2014 et ses équipements, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Thibault et Associés 2250, rue André C. Hamel Drummondville (Québec) J2C 8B1	734 690,25 \$

ATTENDU l'évaluation de l'offre et la recommandation de monsieur Claude Prévost, directeur du Service de sécurité incendie;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, en date du 18 juin 2013.

D'accepter l'offre 734 690,25 \$ (toutes les taxes comprises) de Thibault et associés (L'Arsenal) celle-ci étant la soumission conforme la plus basse pour l'acquisition d'une autopompe neuve 2014 et ses équipements – Contrat 2013-1332.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1545.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-466
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT EN
ASSURANCES COLLECTIVES – CONTRAT 2013-1337**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de consultant en assurance collective, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Mallette 3075, chemin des Quatres Bourgeois Bureau 200 Québec (Québec) G1W 5C4
BF Lorenzetti 2590, boulevard Laurier Tour Belcourt Bureau 600 Québec (Québec) G1V 4M6

ATTENDU l'évaluation des offres et la recommandation du comité de sélection nommé par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 19 juillet 2013.

D'accepter l'offre de 34 492,50 \$ (toutes taxes incluses) de BFL Canada, celle-ci étant la soumission conforme qui a obtenu le meilleur pointage final pour chaque contrat de services professionnels de consultant en assurances collectives – Contrat 2013-1337, soit :

- 5 748,75 \$ (toutes taxes incluses), pour le contrat d'analyses, de préparation d'appel d'offres public et de vérification des polices d'assurances collectives livrées, débutant vers le 26 août 2013 et se terminant le 3 février 2014;
- 28 743,75 \$ (toutes taxes incluses), pour le contrat de service conseil d'une durée de soixante (60) mois débutant vers le 1^{er} avril 2014 et se terminant le 31 mars 2019.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 160 00 411.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-467
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN FOURGON SPRINTER NEUF 2014
– CONTRAT 2013-1338 – RÈGLEMENT RV-1541**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un fourgon Sprinter neuf 2014, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Hamel Autos de Mirabel inc. (Mercedes-Benz Blainville) 10 000, chemin du Plein Air Mirabel (Québec) J7J 1S5	70 995,91 \$

Mercedes-Benz Laval 3131, Autoroute 440 Ouest Laval (Québec) H7P 5P2	71 759,35 \$
--	--------------

ATTENDU l'évaluation des offres et la recommandation de monsieur Claude Prévost, directeur du Service de sécurité incendie;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, en date du 6 août 2013.

D'accepter l'offre de 70 995,91 \$ (toutes les taxes comprises) de Hamel Autos de Mirabel inc., celle-ci étant la soumission conforme la plus basse pour l'acquisition d'un fourgon Sprinter – Contrat 2013-1338.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1541.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-468
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PLATELAGE DE
BOIS DU PONT DE L'ÎLE MORRIS – CONTRAT 2013-1339 –
RÈGLEMENT RV-1543**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de remplacement du platelage de bois du pont de l'Île Morris, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
6087086 Canada inc. 31, rue de l'Olympe Val-des-Monts (Québec) J8N 0A3	123 454,41 \$
Projexco inc. 70, rue Saint-Alphonse Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0	137 944,46 \$
Infra Spécialisées inc. 451, rue des Ateliers Lavaltrie (Québec) J5T 3R3	153 539,91 \$
Construction Emcon inc. 555, Fontainebleau Laval (Québec) H7E 3R9	197 500,61 \$
TNT2 inc. 600, boul. Roland-Godard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C5	216 003,53 \$
Cusson-Morin Construction inc. 9061, boul. St-Canut Mirabel (Québec) J7N 1P3	287 048,88 \$

ATTENDU l'évaluation des offres et les recommandations d'Axor Experts-Conseils inc. et du Service du génie;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture de soumissions dressé par la greffière adjointe, en date du 6 août 2013;

D'accepter l'offre 123 454,41 \$ (toutes taxes comprises) de 6087086 Canada inc., celle-ci étant la soumission conforme la plus basse pour les travaux de remplacement du platelage de bois du pont de l'Île Morris – Contrat 2013-1339.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1543.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-469
SOUSSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE
CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE EXHAUSTIVE DU
SECTEUR DU 415, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE ET DEMANDE
D'AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LE PAIEMENT DES
HONORAIRES – CONTRAT 2013-1340

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour une caractérisation environnementale exhaustive du secteur du 415, chemin de la Grande-Côte, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Solmatech inc. 97, rue de la Couronne Repentigny (Québec) J5Z 0B3
Groupe Qualitas inc. 2870, boulevard Industriel Laval (Québec) H7L 3S2

ATTENDU l'évaluation des offres et la recommandation du comité de sélection nommé par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011;

ATTENDU que ce projet n'était pas prévu au programme triennal d'immobilisations;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 23 juillet 2013.

D'accepter l'offre de 43 351,32 \$ (toutes taxes comprises) de Solmatech inc., celle-ci étant la soumission qui a obtenu le meilleur pointage final pour les services professionnels pour une caractérisation environnementale exhaustive du secteur du 415, chemin de la Grande-Côte.

D'imputer la dépense de 41 470 \$ (taxes nettes) au surplus accumulé de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-470
SOUMISSIONS – TRAVAUX STABILISATION DES BERGES DE LA
RIVIÈRE CACHÉE – CONTRAT 2013-1324-1**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Cachée, la Ville a reçu la seule soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Groupe Dubé & Associés inc. 1241, boulevard Dagenais Ouest Laval (Québec) H7L 0A5	72 951,64 \$

ATTENDU l'évaluation de l'offre et la recommandation de monsieur Stéphane Marcotte, responsable au Service des travaux publics;

ATTENDU que l'estimation des coûts préparée de la firme GENIVAR pour ce contrat est de 30 658 \$;

ATTENDU que le montant des soumissions dépassent nettement le budget prévu;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, en date du 6 août 2013.

DE rejeter la soumission reçue pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Cachée en raison du dépassement budgétaire.

D'autoriser le Service du génie à retourner en processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-471
ÉVÉNEMENT DU 19 JUILLET 2013 – DÉPÔT DU RAPPORT DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU l'orage violent survenu le 19 juillet 2012 causant des pannes électriques importantes et privant d'électricité près de 8 000 abonnés sur le territoire de la ville ainsi que des dommages aux arbres propriétés de la Ville ainsi qu'à ceux des propriétés privées;

Attendu que cet orage a nécessité l'intervention rapide de différents services municipaux;

ATTENDU les dispositions de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes prévoyant que dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population où à détériorer sérieusement les équipements municipaux, le maire peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation, à la condition qu'il soit déposé un rapport motivé au conseil dès la première assemblée qui suit;

ATTENDU que le rapport du directeur général de la Ville daté du 12 août 2013 est présenté en application de l'article 573.2 de la Loi;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE prendre acte du dépôt du rapport du directeur général de la Ville daté du 12 août 2013 et ayant trait aux dépenses encourues suite à l'orage violent du 19 juillet 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-472
DEMANDE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – HONORAIRES
PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU MANDAT POUR LES PLANS
ET DEVIS DÉFINITIFS, LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL
D'OFFRES AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE D'EXCELLENCE
SPORTS ROUSSEAU – CONTRAT 2011-1195 – RÉGLEMENT RV-1496**

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 5 juillet 2011, le conseil municipal a adopté la résolution 2011-07-371 dans laquelle il mandate la firme CIMA+ pour la préparation des plans et devis définitifs, des documents d'appel d'offres ainsi que pour la surveillance des travaux d'aménagement du stationnement du Centre d'excellence Sports Rousseau (contrat 2011-1195), au montant de 84 760,20 \$ (toutes taxes incluses);

ATTENDU que des modifications au mandat initial ont été apportées à la demande de la Ville, telles qu'elles sont décrites à la correspondance de CIMA+ du 6 novembre 2012;

ATTENDU que CIMA+ a présenté une demande d'honoraires professionnels supplémentaires, au montant de 9 140,51 \$ (toutes taxes incluses) et que le Service du génie en recommande le paiement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la demande d'honoraires professionnels supplémentaires de CIMA+ au montant de 9 140,51 \$ (toutes taxes incluses) et d'en autoriser le paiement.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1496.

Adoptée par tous les conseillers présents sauf madame Lyne Levert et monsieur Gilles Sauriol qui expriment leur dissidence.

**RÉSOLUTION 2013-08-473
TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL POUR UN NOUVEL ENTREPÔT
SUR LE LOT 5 174 328 (RUE PRÉVOST) – DEMANDE D'AUTORISATION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la firme Papko & Associés à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs l'autorisation pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales dans l'emprise du lot 5 174 328 (rue Prévost), conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-474
TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL POUR UN NOUVEAU BÂTIMENT
SUR LE LOT 5 207 887 (529, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN) –
DEMANDE D'AUTORISATION**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser la firme Blondin Fortin & Associés à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs l'autorisation pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales dans l'emprise du lot 5 207 887 (529, boulevard du Curé-Boivin), conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-475
MANDAT AUX PROCUREURS – 9143-2476 QUÉBEC INC. C. VILLE DE
BOISBRIAND**

ATTENDU la mise en demeure pour harcèlement signifiée à la Ville par Me Jean-François Gagné, du bureau Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, en regard des interventions de la Ville auprès de Salon de billard Micky's (9143-2476 Québec inc. ou Bar Micky's) en relation avec des plaintes de citoyens;

ATTENDU la probabilité que des constats d'infraction soient soumis à la Cour municipale de Boisbriand à l'endroit de l'exploitant du Salon de Billard Micky's;

ATTENDU que la sévérité des allégations contenues à la mise en demeure mentionnée au 1^{er} paragraphe obligera la Ville à y répliquer, puis se défendre en cas de poursuite contre elle;

ATTENDU que le contexte ci-haut exposé nécessite que la Ville désigne un seul et même procureur pour la représenter devant toutes les instances;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE mandater Me Alain Longval de l'étude Dunton, Rainville comme procureur de la Ville auprès de la Cour municipale de Boisbriand, pour tous les dossiers impliquant 9143-2476 Québec inc. et/ou Salon de Billard Micky's et/ou Bar Micky's, ou tout autre dénomination pouvant désigner l'établissement exploité au 3070, chemin de la Rivière-Cachée à Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-476
REQUÊTE EN DOMMAGES – LES IMMEUBLES FIGIEL INC. – RÉSERVE
POUR FINS PUBLIQUES – MAISON ABRAHAM DUBOIS – 331, CHEMIN
DE LA GRANDE-CÔTE**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a fait publier un avis de réserve pour fins publiques sur les lots 2 106 760 et 2 106 747 du cadastre du Québec, le 29 septembre 2008 au bureau de la publicité des droits de Terrebonne, sous le numéro 15 625 427, pour une période initiale de deux (2) ans;

ATTENDU qu'un avis de renouvellement publié le 29 septembre 2010, sous le numéro 17 587 675, a prolongé la période initiale pour une période de deux autres années;

ATTENDU qu'une déclaration d'abandon de réserve à l'égard desdits lots a été publiée le 30 mai 2012, sous le numéro 19 105 927;

ATTENDU que les lots appartiennent à Les Immeubles Figiel inc. qui allègue avoir subi un préjudice résultant directement de l'imposition de ladite réserve et a réclamé une indemnité à cet effet en vertu des dispositions de l'article 85 de la *Loi sur l'expropriation*;

ATTENDU le mandat accordé à M^e Albert Prévost de l'étude Prévost Fortin d'Aoust pour représenter la Ville dans la requête en dommages, à la suite de la réclamation du 16 août 2012 au montant de 538 951 \$ plus les intérêts;

ATTENDU que Ville de Boisbriand et Les Immeubles Figiel inc. conviennent, au moyen de concessions et de réserves réciproques, d'un règlement négocié afin d'éviter un litige;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter le projet de reçu, quittance et transaction daté du 6 août 2013, signé par M. Richard Figiel.

D'autoriser le versement de la somme de 60 000 \$ payable à Les Immeubles Figiel inc.

D'imputer la dépense au surplus accumulé.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée par tous les conseillers présents sauf monsieur Patrick Thifault qui exprime sa dissidence.

**RÉSOLUTION 2013-08-477
EXPROPRIATION DES LOTS 2 502 638 ET 2 502 643 – PROJET SALIX,
PHASE II – RÈGLEMENT À L'AMIABLE**

ATTENDU la signature d'une « Déclaration de règlement hors tribunal », le 19 juillet 2013 dans le dossier SAI-M-124204-0610 du Tribunal administratif du Québec;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter le versement de la somme de 2 801,35 \$ en règlement complet et final du litige opposant la Ville de Boisbriand à monsieur Roland Éthier dans le dossier de l'expropriation des lots 2 502 638 et 2 502 643 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans le cadre du projet Salix, Phase II.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 921 14 712.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-478
MODIFICATION D'UNE RÉOLUTION – AUTORISATION PERMANENTE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL – 206, CHEMIN DE
LA GRANDE-CÔTE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE modifier la résolution 2013-06-353, adoptée le 4 juin 2013, aux fins de réduire la superficie occupée de « 148,51 mètres carrés » à « 82,17 mètres carrés ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-479
CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE – VENTE DES LOTS 4 160 781
ET 4 160 782**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter les termes et conditions de l'offre d'achat des lots 4 160 781 et 4 160 782 du cadastre du Québec, présentée par le Centre d'excellence sur glace en date du 19 août 2013, notamment :

- vente des terrains au prix de 1 635 000 \$ plus les taxes applicables, payable comptant à la signature de l'acte de vente;
- établissement d'une servitude de stationnement sur des parcelles des lots 4 160 781 et 4 160 782, telles qu'elles sont identifiées à l'annexe de l'offre d'achat, conformément à l'article 9.1.13 de la convention d'emphytéose signée le 9 juillet 2009 et amendée le 9 juin 2011;
- remboursement des coûts relatifs à l'aménagement du stationnement réalisé par la Ville de Boisbriand en vertu du Règlement RV-1496, soit 2 029 473,33 \$ (plus taxes);
- radiation de la créance du Centre d'excellence sur glace découlant du bail emphytéotique compte tenu de la prise de possession du terrain et aux conditions prévues à l'offre;
- reconnaître la Ville de Boisbriand comme un client privilégié du Centre d'excellence sur glace, pouvant toujours bénéficier d'un bloc d'heures de location de glace durant les périodes achalandées.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-480
CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE
EN VERTU DE L'ARTICLE 206 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ
MUNICIPALE**

ATTENDU les dispositions de l'article 206 de la Loi sur la fiscalité municipale autorisant une municipalité locale et le propriétaire d'un immeuble visé au paragraphe 5° de l'article 204 et situé sur le territoire de celle-ci à conclure une entente en vertu de laquelle ce propriétaire s'engage à payer à la municipalité une somme d'argent en contrepartie des services municipaux dont bénéficie son immeuble;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver les termes et conditions du projet d'entente par laquelle Le Centre d'excellence sur glace s'engage à payer à la Ville, annuellement, pour chacune des années comprises entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2042, en contrepartie des services municipaux dont bénéficie l'immeuble situé au 3600, boulevard de la Grande-Allée, à Boisbriand, et en lieu et place de la compensation que la Ville pourrait imposer à Le Centre d'excellence sur glace en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-1.2), la somme de DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS (220 000 \$), à laquelle s'ajoute une somme égale à l'excédent des taux de base de la taxe d'eau et d'assainissement qui serait autrement applicable à l'immeuble en vertu de la réglementation en vigueur chaque année.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document nécessaire ou utile avec Le Centre d'excellence sur glace consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-481
CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE - SIGNATURE D'UN ADDENDA
À L'ENTENTE DE PRINCIPE DU 5 NOVEMBRE 2012**

ATTENDU la signature d'une entente de principe au projet du Centre d'excellence sur glace intervenu entre les Villes de Blainville, Boisbriand et Le Centre d'excellence sur glace confirmée par la résolution 2012-10-548, adoptée le 23 octobre 2012;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter le projet de modifications soumis à l'entente de principe intervenue entre les Villes de Blainville, Boisbriand et le Centre d'excellence sur glace signée le 5 novembre 2012.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-482
CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE – ABROGATION D'UNE
RÉSOLUTION VISANT À LA CRÉATION DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX BLAINVILLE-
BOISBRIAND**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal de la résolution 2012-10-549 autorisant la création de la Régie intermunicipale des équipements régionaux Blainville-Boisbriand et la signature d'une entente à ce effet;

ATTENDU les discussions entre les Villes de Blainville et de Boisbriand concernant l'impossibilité de créer la Régie et l'impossibilité pour Blainville de se porter acquéreur du Centre d'excellence sur glace;

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE renoncer à la création de la Régie intermunicipale des équipements régionaux Blainville-Boisbriand et d'abroger la résolution 2012-10-549 adoptée le 23 octobre 2012 à cet effet.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-483
SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE – UTILISATION ET
ACHAT EN COMMUN D'UN COMPRESSEUR D'AIR RESPIRABLE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter le projet d'entente intermunicipale sur l'utilisation et l'achat en commun d'un compresseur d'air respirable avec les Villes de Mirabel, Blainville, Sainte-Thérèse et Saint-Eustache faisant partie de l'entraide intermunicipale de la sécurité incendie des Basses-Laurentides.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-484
LOCATION D'HEURES DE GLACE – CENTRE D'EXCELLENCE SPORTS
ROUSSEAU – SAISON 2013-2014**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser la location de 520 heures de glace au Centre d'excellence Sports Rousseau pour la saison 2013-2014, pour la période du 27 août 2013 au 16 mars 2014 pour un montant total de 119 556,75 \$ (toutes taxes comprises).

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 730 03 510.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-485
ASSOCIATION HOCKEY FÉMININ DES LAURENTIDES –
RENOUVELLEMENT ET SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la reconduction pour les trois (3) prochaines saisons (2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016) des termes et conditions du projet de protocole d'entente à intervenir entre l'Association régionale de hockey féminin des Laurentides, la Ville de Boisbriand et les autres Villes des Laurentides;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

Madame la mairesse quitte la salle des délibérations et monsieur Daniel Kaeser préside la séance en son absence.

RÉSOLUTION 2013-08-486
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE BOISBRIAND

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser l'Association du hockey mineur de Boisbriand à obtenir un permis de boisson de vente et consommation de boissons alcoolisées pour la salle du 1^{er} étage de l'aréna et un permis de consommation pour les gradins des patinoires 1 et 2 de l'aréna de Boisbriand lors des événements spéciaux de l'Association et lors des joutes de l'équipe Junior AA du Laser de Boisbriand.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et l'Association devra assurer une surveillance constante des lieux.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-487
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES – PARC FRANÇOIS-XAVIER-DION

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le Groupe St-Hubert à tenir sa fête annuelle des employés au parc François-Xavier-Dion et à obtenir un permis de boisson de consommation de boissons alcoolisées pour le jeudi 5 septembre de 12 h à 20 h.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et le requérant devra assurer une surveillance dans le parc.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-488
RÉSEAU DE COVOITURAGE RIVE-NORD – VERSEMENT DE LA
QUOTE-PART DE LA VILLE ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accepter le renouvellement de mandat de l'entreprise Le Réseau de Covoiturage par la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville pour la période du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2013, maintenant le service rive-nord.covoiturage.ca auprès des citoyens et des employeurs de la région.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville établi au montant de 2 736 \$ (avant taxes applicables).

D'imputer la dépense au budget d'opération de l'année en cours.

DE nommer monsieur René Lachance, directeur général de la Ville à titre de représentant au comité de coordination de ce projet en collaboration avec la MRC Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-489
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accorder un don et/ou une subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 250 \$ à l'organisme Centre de prévention du décrochage scolaire OMÉGA pour l'année 2013;

B) 500 \$ au Fonds de l'athlète des Laurentides pour chacune des années 2014, 2015 et 2016;

D'imputer les dépenses au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-490
CONTRIBUTION AU FONDS TRAGÉDIE / LAC MÉGANTIC 2013**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

Entériner le versement effectué le 11 juillet 2013 d'une somme de 2 700 \$ à l'Union des municipalités du Québec à titre de contribution au fonds Tragédie/Lac-Mégantic 2013.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-491
ADHÉSION 2013-2014 – PÔLE UNIVERSITAIRE PAUL GÉRIN-LAJOIE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'organisme Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, pour l'année 2013-2014 au montant de 862,31 \$ taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

Madame la mairesse se joint au conseil et préside à nouveau aux délibérations du conseil.

**RÉSOLUTION 2013-08-492
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juin 2013 montrant un total mensuel de 1 981 658 \$ et un cumulatif de 28 863 093 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-493
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2013 montrant un total mensuel de 433 777 \$ et un cumulatif de 29 294 870 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-494
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
PROJET RÉVISÉ – FASTENAL - ENSEIGNE AU MUR –
764, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFALT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 3 juillet 2013 portant le numéro R-13-CU-2407 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Fastenal » au 764, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Fastenal (QCBOS), révisés en date du 18 juin 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-495

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
PROJET RÉVISÉ – ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE SUR SOCLE –
MÉDIFICE – 1000 – 1500, COURS LE CORBUSIER – ZONE C-6 266-1**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 3 juillet 2013 portant le numéro R-13-CU-2412 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne communautaire sur socle pour le projet « Médifice inc. » aux 1000 à 1500, Cours Le Corbusier, dans la zone C-6 266-1 et plus amplement décrite au document de présentation avec description technique, implantation et simulation visuelle des enseignes communautaires sur socle, préparés par DKA Architectes, comprenant quatre (4) pages, datés du 26 juin 2013, numéro de dossier #13686.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-496

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
PROJET RÉVISÉ - ENSEIGNE AU MUR – CLINIQUE DE VARICES,
DOCTEURS TREMBLAY & OLIVIER – 333, MONTÉE SANCHE – ZONE
C-2 124-1**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 3 juillet 2013 portant le numéro R-13-CU-2411 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Clinique de varices, docteurs Tremblay & Olivier » au 333, montée Sanche, dans la zone C-2 124-1 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- descriptions et simulations visuelles de l'enseigne murale, préparées par la compagnie Gravures Mille-Îles, datées du 22 mai 2013;
- cinq (5) propositions avec une simulation visuelle.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-497
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – ATTITUDE SPA – 130, CHEMIN DE LA GRANDE-
CÔTE – ZONE C-3 105**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 3 juillet 2013 portant le numéro R-13-CU-2410 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Attitude Spa » au 130, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-3 105 et plus amplement décrite aux documents suivants : simulation visuelle, devis technique, profil et détails éclairage, préparés par Alco Néon, titrés : « Devis Attitude Spa », datés du 25 juin 2013, comprenant 3 pages.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-498
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – ONGLES LUISANTS – 35, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 108**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 3 juillet 2013 portant le numéro R-13-CU-2409 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Ongles luisants » au 35, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 108 et plus amplement décrite à la simulation visuelle, profils et détails, préparés par Le Grand Lettreur et révisés en date du 19 juin 2013, dessin OL-001.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-499
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – SAUVÉ – 616, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN –
ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 3 juillet 2013 portant le numéro R-13-CU-2408 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Sauvé » au 616, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- plan de l'enseigne murale, préparé par CMD Signalisation, révisé en date du 19 juin 2013;
- simulation visuelle de l'enseigne murale, préparée par CMD Signalisation, révisée en date du 19 juin 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-500
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – IMPORTCOM DISTRIBUTION –
3595, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 448

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
 APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 31 juillet 2013 portant le numéro R-13-CU-2422 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Importcom distribution Inc. » au 3595, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone I-1 448 et plus amplement décrite à la simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Enseignes Barbo, nommés JEU DE LETTRE.CDR, datés du 9 juillet 2013, modifiés le 12 juillet 2013 et comportant 1 page.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-501
APPROBATION – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
4 BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX – RUE PAPINEAU - ZONE R-3 126-1

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
 APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 3 juillet 2013 portant le numéro R-13-CU-2400 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour 4 bâtiments multifamiliaux à être implantés aux 585 à 619, rue Papineau, dans la zone R-3 126-1, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plans d'architecture préparés par Felice Vaccaro, architecte, révisés le 19 juin 2013, portant le numéro de projet A201133 et comprenant les feuilles numéro A01 à A09, dont l'élévation latérale avec fenêtres du côté de la rue Papineau (A04);
- plan projet d'implantation préparé par Jean Paquin, arpenteur-géomètres, daté du 24 octobre 2011, minute 14369;
- perspective couleur, élévation latérale, face à la rue Papineau, préparée par Illustra, datée du 21 mai 2013;
- perspective couleur, arrière, préparée par Illustra, datée du 21 mai 2013.

Cette approbation est conditionnelle à la signature d'une entente avec le Service du génie en vertu du Règlement RV-992-11 concernant l'enlèvement des déchets, l'établissement d'un système de collecte sélective pour l'installation de conteneurs semi-enfouis et la collecte des ordures et matières recyclables.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-502
APPROBATION – PERMIS DE RÉNOVATION DES FAÇADES ET
PERMIS D’AFFICHAGE – A & W – 2535, BOULEVARD DE LA GRANDE-
ALLÉE – ZONE C-2 429**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 3 juillet 2013 portant le numéro R-13-CU-2404 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation et d'affichage du projet A&W à être implanté au 2535, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 429 conditionnellement à l'ajout de relief pour le lettrage de l'enseigne complémentaire « La famille Burger » et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- perspectives avant et arrière préparés par Louise Hogues, architecte ;
- une série des plans d'architecture préparés par Louise Hogues, architecte, révisés le 18 juillet 2013 et comprenant les pages A00, A0, A1, A2, A3, A4, A5, A6, RD1 et RD2;
- plan de l'enseigne principale et secondaire, préparé par Les Enseignes Pattison, daté du 5 août 2013;
- plan de l'enseigne complémentaire « Chez la Famille Burger », préparé par Les Enseignes Pattison, daté du 5 mars 2013;
- plan de l'enseigne directionnelle « Service au volant », préparé par Les enseignes Pattison, daté du 25 février 2013;
- plan de l'enseigne complémentaire « La famille Burger », préparé par Xibita, daté du 22 juillet 2013;
- maquette d'échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-503
APPROBATION – AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ESPACE TAMPON –
COLLÈGE BOISBRIAND – 4747, RUE AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE
I-1 480**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la résolution du comité consultatif d'urbanisme du 3 juillet 2013 portant le numéro R-13-CU-2413 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le plan d'aménagement paysager proposé pour l'espace tampon situé sur le terrain du Collège Boisbriand, au 4747, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-1 480, préparé par Johanne Berthiaume, architecte paysagiste, nommé « Collège Boisbriand » et daté du 1^{er} avril 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-504
APPROBATION – AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ESPACE TAMPON –
CLINIQUE D'OSTÉOPATHIE – LOT 4 533 164 – BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE – ZONE C-3 449**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2013 portant le numéro R-13-CU-2392 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le plan d'aménagement paysager proposé pour l'espace tampon situé sur le lot 4 533 164 sur le boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-3 449, préparé par le Centre de jardin Gérard Trépanier & Fils inc. et daté du mois de mai 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-505
APPROBATION – PERMIS DE CONSTRUCTION ET CONCEPT
ARCHITECTURAL – BÂTIMENT COMMERCIAL – IMMODEV –
4550, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 475-1**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 31 juillet 2013 portant le numéro R-13-CU-2420 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (articles 68 à 70), la demande de permis de construction pour le projet « Immodev » à être implanté au 4550, boul. de la Grande-Allée, dans la zone C-2 475-1, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- deux perspectives préparées par Creagine, Illustration architecturale;
- plan projet d'implantation préparé par Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, daté du 21 mars 2013, minute 15 284;
- plans d'architecture, incluant l'implantation, préparés par Steven Carey, architecte, révisés en date du 26 juin-2013, portant de no de projet : 13-108 et comportant les planches A-01 à A-06;
- échantillon des matériaux de revêtement extérieur.

Toutefois, le requérant devra aussi respecter l'ensemble des engagements et obligations auxquels il est soumis avant l'obtention du permis de construction plus amplement détaillés au rapport d'analyse préparé par monsieur Richard Lauzon, inspecteur municipal, du 18 juillet 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-506
APPROBATION – AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ESPACE TAMPON -
IMMODEV – 4550, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE
C-2 475-1

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
 APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2369 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le plan d'aménagement paysager proposé pour l'espace tampon situé sur le lot 2 769 892 du cadastre du Québec, pour le projet Immodev dans la zone C-2 475-1, préparé par Odette Corbeil, concepteur, nommé « Projet Côte-Sud / Grande-Allée » et daté du 7 mai 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-507
APPROBATION – PERMIS DE CONSTRUCTION ET CONCEPT
ARCHITECTURAL – BÂTIMENT B3 – FAUBOURG BOISBRIAND –
AVENUE DES GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
 APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 31 juillet 2013 portant le numéro R-13-CU-2425 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et le Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale de Faubourg Boisbriand, la demande d'approbation du concept architectural et le permis de construction du projet « Bulk-Barn », bâtiment B-3 dans le Faubourg Boisbriand, dans la zone C-3 405, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan d'implantation et plan des élévations, préparés par David Smith architecte, datés du 18 juillet 2013, numéro de projet DS-1343;
- perspective 3D couleur préparée par David Smith Architecte;
- panneau des échantillons des matériaux de revêtements extérieur.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-508
APPROBATION – PERMIS DE CONSTRUCTION ET CONCEPT
ARCHITECTURAL – KINOVA – 6100, RUE DORIS-LUSSIER – ZONE
I-2 481**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 31 juillet 2013 portant le numéro R-13-CU-2426 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural pour le projet « Kinova » à être implanté au 6100, rue Doris-Lussier, dans la zone I-2 481, plus amplement détaillée au plans et simulations visuelles préparés par Alain Veilleux, architecte et datés du 19 juillet 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-509
APPROBATION – CONCEPT ARCHITECTURAL – RESTAURANT FOGO
– 20820, CHEMIN DE LA CÔTE NORD – ZONE I-2 481**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 31 juillet 2013 portant le numéro R-13-CU-2416 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de concept architectural pour le projet « Restaurant Fogo » à être implanté au 20820, chemin de la Côte-Nord, dans la zone I-2 481, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- document de présentation préparé par DKA Architectes, daté du 19 juillet 2013, numéro de dossier #13629, comprenant dix (10) pages;
- panneau d'échantillon préparé par DKA Architectes, daté du 19 juillet 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-510
APPROBATION – CONCEPT ARCHITECTURAL – PROJET RÉVISÉ –
MINI-ENTREPÔT PRO-JEK – LOT 5 174 328 – RUE PRÉVOST – ZONE
I-2 133-1**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 3 juillet 2013 portant le numéro R-13-CU-2403 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le concept architectural du projet de mini-entrepôt Pro-Jek, en précisant que la couleur autour des fenêtres devra être de couleur terre plutôt qu'orange, le tout pour le projet déposé sur le lot 5 174 328 situé sur la rue Prévost, dans la zone I-2 133-1, plus amplement décrit aux documents suivants :

- plan d'implantation et d'architecture préparé par Mohsen Bishai Architecte, révisé le 20 juin 2013, comprenant sept (7) pages, dossier #MB12280;
- perspective 3D couleur #1, vue de l'autoroute 640;
- perspective 3D couleur #2, vue de l'autoroute 640;
- perspective 3D couleur, vue de la rue Prévost pour la phase 1 du projet, datée du 7 mai 2013;
- perspective 3D couleur, vue de la rue Prévost pour la phase 2 du projet, datée du 7 mai 2013;
- panneau d'échantillon des matériaux de revêtement extérieur.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-511
DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – LOT
2 873 704 – 396, CHEMIN DE LA CÔTE SUD**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément au Règlement RV-1443 sur le lotissement, le dépôt d'une demande de subdivision du lot 2 873 704 du cadastre du Québec, situé au 396, chemin de la Côte Sud, dans la zone A-524.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-512
DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – LOTS
2 109 061 ET 2 109 062 – 641A, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, le dépôt d'une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles pour les lots 2 109 061 et 2 109 062 du cadastre du Québec, situés au 641A, chemin de la Grande-Côte, dans la zone A-322.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-513
PAIEMENT D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – RÉVISION DE LA
RÉGLEMENTATION D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le paiement des honoraires supplémentaires au montant de 9 700 \$ plus taxes à Plania inc. dans le cadre de la révision de la réglementation d'urbanisme.

D'imputer la dépense comme suit :

- la somme de 7 706,54 \$ (plus taxes applicables) au poste budgétaire 02 610 00 411;
- la somme de 1 993,46 \$ (plus taxes applicables) au Règlement RV-1402.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-514
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE (TERRAINS VACANTS OU
CONSTRUITS)

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service de l'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste préparée par madame Mélanie Rivest, technicienne, section Environnement et Développement durable, en date du 8 août 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-515
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de juillet 2013, tel que dressé conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-516
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFALT

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Richard Newton	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 21 août 2013 au 21 septembre 2013;
Félix Gauvreau	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 21 août 2013 au 21 décembre 2013;
Émilie Beaudoin	Préposée au Service des loisirs à compter du 21 août 2013 et ne devant pas dépasser le 25 janvier 2014;
Frédéric Bélisle	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 21 août 2013 et ne devant pas dépasser le 18 janvier 2014;
Jean-Christophe Bigras	Responsable au Service des loisirs à compter du 21 août 2013 et ne devant pas dépasser le 19 avril 2014;
Priscilla Rock	Aide technique urbanisme au Service d'urbanisme à compter du 26 août 2013 et ne devant pas dépasser le 20 décembre 2013;

Nadine Smessaert
Nadia Caron

Secrétaires au Service d'urbanisme à compter du 21 août 2013 et ne devant pas dépasser le 20 décembre 2013, le tout selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;

Jasmine Béchard
Daphné Dorion
Yann Bissonnette

Animateurs spécialisés au Service des loisirs à compter du 23 septembre 2013 et ne devant pas dépasser le 8 mars 2014;

Vincent Bolduc

Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 30 août 2013 et ne devant pas dépasser le 8 février 2014;

Olivier Bédard
Alexandre Clément
Jean-Pierre Duperche
Céline Guertin
Laurence Guindon
Cédric Jasmin
Karl Lambert
Zélie P. Bélanger
Philippe Rose

Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 12 septembre 2013 et ne devant pas dépasser le 20 février 2014;

Pierre Beloeil
Huguette Brisson
Alma Dumaresq
Huguette Chalut
Céline Guertin
Hélène Hardy
Robert Legault

Brigadiers scolaires au Service des ressources humaines et de la paie à compter du 29 août 2013 et ne devant pas dépasser le 23 juin 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-517
ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel non syndiqué suivant :

Chantal Vaillancourt	Spécialiste chef karaté au Service des loisirs à compter du 23 septembre 2013 et ne devant pas dépasser le 11 juin 2014;
Francine Sauvé	Spécialiste karaté au Service des loisirs à compter du 23 septembre 2013 et ne devant pas dépasser le 11 juin 2014;
Cédrick Jasmin	Spécialiste tennis au Service des loisirs à compter du 25 septembre 2013 et ne devant pas dépasser le 16 avril 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-518
PERMANENCE – POSTE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES
HUMAINES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE confirmer la permanence de madame Karoline Cyr au poste cadre de conseillère en ressources humaines régulier à temps complet à compter du 21 juillet 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-519
PERMANENCE – POSTE DE CONTREMAÎTRE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE confirmer la permanence de monsieur Éric Gaudreault au poste cadre de contremaître au Service des travaux publics, régulier à temps complet à compter du 11 août 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-520
ORGANIGRAMME DES SERVICES**

ATTENDU l'analyse des besoins en matière de main-d'œuvre par les différents services de la Ville et la recommandation du directeur général de la Ville en date du 9 août 2013.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver l'organigramme de chacun des services de la Ville tels que joints à la recommandation du directeur général en date du 9 août 2013 comprenant notamment :

- des modifications aux désignations de certains postes;
- la création, le comblement des postes suivants :

Service	Poste à créer	Poste vacant à combler	Date d'entrée en fonction
Ressources humaines et paie		Conseiller dotation et développement organisationnel	Fin janvier 2014
Travaux publics	Contremaître, Division de l'horticulture et arboriculture		Janvier 2014
Loisirs	Coordonnateur loisirs (logistique)		Septembre 2013
Juridique	Chef de division, archives		Janvier 2014
Incendie	Chef inspecteur Prévention/ RCCI		Septembre 2013
Technologie de l'information	Technicien en informatique / bureautique		Février 2014

- la promotion du personnel suivant du Service de sécurité incendie, au poste mis en regard de leur nom, comme suit :

Jean-Luc Groulx, assistant-directeur, Prévention, à compter du 26 août 2013;

Éric Galarneau, assistant-directeur, Opérations, à compter du 26 août 2013;

Alain Baron, chef de division, Opérations / Formation / OSST, à compter du 26 août 2013;

D'autoriser Service des ressources humaines et de la paie à procéder aux modifications et à l'affichage des différents postes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-08-521
MODIFICATION D'UNE RÉOLUTION – ADHÉSION À L'ASSURANCE COLLECTIVE – POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS /FORMATION/OSST RÉGULIER À TEMPS COMPLET AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE modifier la résolution 2013-06-385 adoptée le 4 juin 2013 aux fins de modifier la date de l'adhésion à l'assurance collective de monsieur Louis Poulin, chef aux opérations/formation/OSST régulier à temps complet au Service de sécurité incendie à compter du « 13 mai 2013 ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-522
SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 38 - SCFP

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAULT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer la lettre d'entente no 38 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 (SCFP) ayant trait à la nouvelle structure de la réception à l'hôtel de ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-08-523
SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – RÈGLEMENT DU GRIEF
NUMÉRO 120121 – SYNDICAT DES POMPIERS

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une lettre d'entente avec le Syndicat des pompiers ayant trait au règlement du grief no 120121.

D'autoriser le versement de la somme de 8 000 \$ au personnel visé par ce grief et d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 220 00 112.

Adoptée

Monsieur le conseiller Patrick Thifault quitte la salle des délibérations quelques minutes puis se joint à nouveau au conseil.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Remercie les citoyens dans la salle pour leur patience;
- Programme d'échange France / Québec – Remercie et salue les jeunes filles d'Annemasse et d'Albertville et souhaite bon retour à Émilie Brien et Jérémie Boulet Perreault qui ont représenté la Ville à Annemasse;
- Bel été culturel - Remercie et félicite le Services des loisirs /section culturelle pour l'organisation de ces événements – A apprécié particulièrement la soirée de clôture des Beaux Lundis avec Cœur de Pirate;
- Championnat national de patinage artistique, du 8 au 12 août 2013 - Félicitations à la section sportive du Service des loisirs et plus particulièrement à monsieur Yannick Garon et son équipe pour la qualité de l'organisation lors de la tenue du Championnat;
- Le 8 août dernier – Collecte de sang organisée par le Service de sécurité incendie;

- Se dit très satisfaite du travail fait par le conseil municipal et des employés de la Ville de Boisbriand – Annonce qu'elle sera candidate pour un second mandat à la mairie municipale.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Orage violent du 19 juillet dernier – Remercie les employés de la ville et se dit reconnaissante de la collaboration du directeur général, sa conjointe ainsi que monsieur Sauriol pour la distribution de l'information dans son district;
- Invite les citoyens à s'inscrire aux activités d'automne;
- Après réflexion, sera candidate indépendante pour un prochain mandat;
- Ouverture de Marshall, le jeudi 22 août 2013.

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Compteurs intelligents – Demande à la mairesse de préparer un projet de résolution pour la prochaine séance;
- Vitesse sur le boulevard du Curé-Boivin et les avenues sont devenues des voies de transition – Demande la présence policière;
- Orage violent du 19 juillet dernier – Secteur lourdement touché – Souligne le travail des employés de la Ville;
- Changement des enseignes de rue – Demande à la mairesse de ne pas banaliser le projet. Demande de prioriser les enseignes aux feux de circulation.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Inscriptions aux activités automnales – Informations dans Info Boisbriand;
- En mémoire de Laïka – Marche de quatre kilomètres suivi d'un spectacle présenté par des participants de l'émission La Voix. Les fonds qui seront amassés seront remis à Leucan Laurentides-Lanaudière;
- Bel fin d'été.

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- Orage violent du 19 juillet dernier – Beaucoup de citoyens touchés par l'événement - Remercie tous les citoyens et employés de la Ville pour leur implication lors de l'événement;
- 17 et 18 août – Tournoi de soccer Mini-Mundial du FC Boisbriand au parc Régional – Félicitations à madame Marie-France Roch, organisatrice du tournoi;
- Épluchette de blé d'inde des Pionniers;
- Bâtiment B3 dans le Faubourg – Commerce de produits en vrac (bonbons, épices, etc.);

- Tournoi de golf du Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand – 21 août 2013;
- Félicite madame Cordato pour son travail des quatre dernières années et lui souhaite bonne chance pour sa campagne électorale.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Orage violent du 19 juillet dernier – Remercie le directeur général, les employés de la Ville et les citoyens pour leur implication;
- Circuit d'art public – Invite les citoyens à consulter le dépliant inclus dans la revue Info Boisbriand;
- Concours de la Manne culturelle 2013 – Invite les citoyens à s'inscrire via le site Internet de la Ville;
- Dernière chance d'assister à une représentation de la pièce de théâtre « Enfantillages » présenté par le Petit Théâtre du Nord;
- Fin des Beaux Lundis;
- Les Premiers rendez-vous – Série de spectacles gratuits mettant en vedette la relève artistique, débute le 29 septembre 2013.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Remercie les citoyens d'assister à la séance;
- Vif succès des activités Les Beaux Lundis, Festival d'ici et d'ailleurs, épluchette de blé d'inde au parc Jasmin - Malgré une température chancelante au cours de l'été;
- Orage violent du 19 juillet dernier – Bravo aux intervenants – A permis de vérifier notre plan des mesures d'urgence;
- Oasis des aînés – Inscription aux activités de l'organisme à la Maison du citoyen le 28 août prochain;
- A assisté à la finale du triathlon à Magog – La région des Laurentides a récolté 26 médailles. Deux boisbriannaises se sont démarquées, Valérie Langlois et Maryse Barbe Martel.

Monsieur David McKinley, District Dion

- Épluchette de blé d'inde organisé par l'Oasis de Boisbriand – Bravo;
- Levée de fonds Tel-Jeunes – 11^e participation au marathon du 22 septembre 2013 – Objectif de 10 000 \$;
- Maison des jeunes Sodarrid – Soirée de levée de fonds le 4 octobre prochain – Objectif 12 000 \$;
- Ne sollicitera pas un autre mandat.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE (suite)

- Francis Hébert, fils du conseiller Denis Hébert, s'est mérité une médaille de bronze au 200 mètres fauteuil roulant Para Homme aux Jeux d'été du Canada – Félicitations à ce dernier pour sa ténacité, son esprit sportif et pour son exploit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc L'Archevêque
Article 6 B)

Monsieur Martin Drapeau
Articles 16, 17, 21.1, 23 et 27

Monsieur Aymerick St-Marseille
Articles 22 et 53

Monsieur Denis Marotte
Articles 7, 18, 27, 23, 46, 31, 33, 53, 56

Monsieur Sylvain Labelle
Article 18

Monsieur Rodrigue Dubois
Article 45

RÉSOLUTION 2013-08-524 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE lever la séance 23 h 5.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME JOHANE DUCHARNE, OMA
Greffière adjointe